



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 12 février 2008 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-177*

APPEL D'OFFRES 2007 SP 200 - CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UNE CASERNE D'INCENDIE ET D'UN CENTRE ADMINISTRATIF – DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme SLBL Construction pour la conception et la construction d'une caserne d'incendie et d'un centre administratif pour un montant révisé de 7 974 618,75 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 novembre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2007-1046.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30382-001	7 202 198,93 \$	Caserne sur le boulevard Gréber - Construction
Futur FDI	419 169,82 \$	Caserne sur le boulevard Gréber - Construction
04-13493	353 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le futur FDI sera financé à même les disponibilités budgétaires 2007 du schéma de couverture incendie. Par conséquent, le trésorier est autorisé à puiser, à même le surplus libre, le montant de 419 169,82 \$ afin de financer une partie des travaux et à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30382-004	1 529 000,00 \$		Caserne sur le boulevard Gréber - Amendement # 1
06-30382-003	292 413,12 \$		Caserne sur le boulevard Gréber - Honoraires professionnels
06-30382-002	276 805,76 \$		Caserne sur le boulevard Gréber - Ameublements
06-30382-001		2 098 218,88 \$	Caserne sur le boulevard Gréber - Construction

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-178*

SOUSSION 2007 SP 190A - BOLESS INC. - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Boless inc., 15, rue Buteau, bureau 220, Gatineau, Québec, J8Z 1V4 pour les travaux d'aménagement de la Place de la Cité, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission au montant total approximatif de 2 985 849,64 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 janvier 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 2 985 849,64 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30354-001	2 465 500,00 \$	Aménagement Square de la Cité - Aménagement
Futur FDI	388 086,09 \$	Futur FDI
04-13493	132 263,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même les dépenses en immobilisation payées comptant, un montant de 388 086,09 \$ afin de financer l'aménagement de la Place de la Cité et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	388 086,09 \$		Immobilisations payées comptant - Autres
06-30354-002	159 000,00 \$		Aménagement Square de la Cité - Bassin de rétention
06-30354-003	450 000,00 \$		Aménagement Square de la Cité - Scène
03-10110		388 086,09 \$	Dépense immobilisable financée par activité financière - Autres
06-30354-001		609 000,00 \$	Aménagement Square de la Cité - Aménagement

Un certificat du trésorier a été émis le 8 février 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-179*

MISE EN VALEUR DU DOMAINE SCOTT-FAIRVIEW - 100, RUE GAMELIN - PLAN D'ACTION 2008-2009-2010 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme reconnaît la vocation à des fins publiques du Domaine Scott-Fairview;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier doit faire l'objet d'une mise en valeur globale;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, les lieux doivent favoriser l'accueil d'organismes et de groupes pouvant contribuer directement à la mise en valeur culturelle et communautaire du Domaine ainsi qu'à son appropriation par les citoyens :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le plan d'action 2008-2009-2010 pour la mise en valeur du Domaine Scott-Fairview.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser, à même les imprévus, la somme de 85 000 \$, à affecter cette somme pour financer les frais d'exploitation additionnels du bâtiment numéro 9 ainsi que les pertes de revenus et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-180*

SUBVENTION AU MONTANT DE 250 000 \$ DE LA MINISTRE DES TRANSPORTS MADAME JULIE BOULET - DEMANDER À LA MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DE RECONDUIRE LA SOMME DE 100 000 \$ À L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009, SOMME ACCORDÉE À LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007-2008 SE TERMINANT LE 31 MARS 2008 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DE VAL-TÉTREAU - ALAIN RIEL ET ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Transports du Québec a accordé une aide financière de 100 000 \$ pour l'année financière 2007-2008 et de 150 000 \$ pour l'année financière 2008-2009 pour le financement des études environnementales nécessaires à la réalisation du projet d'élargissement à quatre voies du chemin Pink;

CONSIDÉRANT QUE les études ne pourront être réalisées avant le 31 mars 2008, il est impératif de transmettre à la ministre des Transports du Québec une demande de report de l'échéance du financement des études environnementales au 31 mars 2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la subvention au montant de 250 000 \$ de la ministre des Transports du Québec, madame Julie Boulet.

De plus, comité recommande au conseil de demander à la ministre des Transports du Québec de reconduire la somme de 100 000 \$ à son exercice financier 2008-2009, somme accordée à la Ville pour l'exercice financier 2007-2008 se terminant le 31 mars 2008.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-181*

VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - LOT NUMÉRO 3 690 910, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE HULL - AÉROPARC INDUSTRIEL - 1827, BOULEVARD MALONEY EST - BOURGEOIS & DESJARDINS ENR. - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot numéro 3 690 910 dans la circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique – CLD Gatineau (DE – CLDG) est responsable de la mise en vente des terrains industriels, tel qu'énoncé à l'article 7.1.4. de la politique sur l'aliénation des biens immobiliers de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bourgeois & Desjardins enr., représentée par monsieur Jean Desjardins, désire faire l'acquisition du lot numéro 3 690 910 et qu'elle a déposé une offre d'achat en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat de la compagnie Bourgeois & Desjardins enr. a pour effet d'acquérir un terrain vague situé au 1827, boulevard Maloney Est, à l'intersection de la rue Granby, dans l'Aéroparc industriel de Gatineau et que ce terrain connu comme étant le lot numéro 3 690 910 dans la circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 6 578 m², serait acquis pour la somme de 88 509,13 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat stipule également qu'un édifice de type condominium industriel de qualité, d'environ 1 420 m² (15 300 pi²), sera construit à l'intérieur d'un délai d'un an de la signature de l'acte de vente afin d'y exercer des activités conformes à la réglementation et au secteur;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure pour la vente de terrain industriel adoptée par Développement économique – CLD Gatineau (DE-CLDG) le 21 juin 2007 ont été exécutées et que le comité exécutif de DE-CLDG, en vertu de sa résolution numéro DE-CE-07-90, recommande à la Ville de Gatineau d'accepter l'offre d'achat soumise par Bourgeois & Desjardins enr. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre, à la compagnie Bourgeois & Desjardins enr., le lot numéro 3 690 910 dans la circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 6 578 m² (70 807,32 pi²), aux conditions habituelles du contrat type de la Ville de Gatineau prévoyant, entre autres :

- un prix de vente de 88 509,13 \$ à quoi s'ajouteront les taxes applicables;
- que l'acheteur reconnaît avoir été informé par Développement économique - CLD Gatineau à l'effet que le dépôt, au montant de 8 851 \$ versé avec l'offre d'achat en garantie du respect de ses obligations, est confiscable à titre de dommages liquidés, en cas de retrait de son offre après l'acceptation de la présente par le conseil municipal;
- l'obligation pour l'acheteur de débiter et de poursuivre la construction d'un bâtiment d'un minimum de 1 422,08 m² conforme à la réglementation municipale, dans un délai de 12 mois de la signature de l'acte de vente. Les travaux, si requis, pour l'aménagement d'un fossé sur le site et le raccordement aux services municipaux sont à la charge de l'acheteur;
- qu'en plus de la confiscation du dépôt en garantie d'exécution, la Ville pourra exercer son droit de rétrocession à 90 % du prix d'acquisition dans le cas de non exécution de l'obligation de construire à l'intérieur de la période prévue à l'acte de vente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Cette transaction est réalisée conformément aux dispositions de l'article 7.1.4. de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation de biens immobiliers qui précise que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, sont majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et Développement économique – CLD Gatineau (DE – CLDG) est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de Développement économique – CLD Gatineau (DE – CLDG) sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évalue l'opportunité et les conditions d'aliénation ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-182*

VIREMENT DE FONDS - 400 000 \$ - PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE VILLAGE URBAIN « CENTRE-VILLE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a entériné les résolutions numéros CM-2005-109, CM-2005-346 et CM-2005-632 permettant la mise en place de la politique municipale sur la stratégie de redéveloppement urbain des zones d'interventions prioritaires et accordant le budget nécessaire à la réalisation des objectifs;

CONSIDÉRANT QUE le Module de l'urbanisme et du développement durable a initié divers travaux de conception du programme particulier d'urbanisme pour le village urbain « Centre-ville »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à une nouvelle phase de travaux et qu'un virement de fonds de l'ordre de 400 000 \$ est nécessaire pour démarrer la phase II de la planification de la stratégie;

CONSIDÉRANT QUE la somme d'argent disponible dans le fonds de redéveloppement est suffisante pour permettre le virement de fonds de 400 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer un virement de fonds de 400 000 \$ à même le fonds de redéveloppement au poste budgétaire 02-61493.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le « surplus affecté projet en cours – fonds de redéveloppement », le montant de 400 000 \$ afin de financer cette nouvelle phase du programme particulier d'urbanisme pour le village urbain « Centre-ville » et à effectuer les écritures comptables nécessaires afin de donner suite à la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
61493-419		400 000 \$	Fonds de redéveloppement - Autres services professionnels et administratifs
03-13200	400 000 \$		Surplus affecté - Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-183*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT les besoins constants et grandissants des services municipaux envers la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite en 2008 de monsieur Pierre Myre, titulaire du poste contractuel de coordonnateur à l'approvisionnement à la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil les modifications suivantes à la structure organisationnelle de la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances :

Abolition d'un poste cadre :

- Responsable magasin et surplus d'actifs (poste numéro FIN-CAD-003), classe 3 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Création de postes cadres :

- Chef de section inventaire et approvisionnement, classe 4 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de la Division de l'approvisionnement et y désigner monsieur Éric Fortin, actuellement responsable magasin et surplus d'actifs. Le salaire de Monsieur Fortin sera celui de la classe 4, 7^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.
- Responsable magasin, classe 2 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de la section inventaire et approvisionnement.

Modification au titre d'un poste cadre :

- Responsable des achats et contrats (poste numéro FIN-CAD-004) pour chef de section achats et contrats de la Division de l'approvisionnement, détenu par Claude Tremblay.

Transfert de postes syndiqués :

- Préposé au surplus d'actifs et au magasin, nouveau poste syndiqué col blanc (poste numéro FIN-BLC-070), sous la gouverne du chef de la section inventaire et approvisionnement.
- Préposé aux achats et aux inventaires, poste syndiqué col blanc (poste numéro FIN-BLC-008), détenu par madame Maria Bergeron et des postes de magasinier, syndiqués cols blancs (postes numéros FIN-BLC-005, FIN-BLC-006), détenus par madame Danielle Renaud et monsieur André Whelan et les postes de magasinier, syndiqués cols bleus (postes numéros FIN-BLE-001, FIN-BLE-002, FIN-BLE-003, FIN-BLE-004, FIN-BLE-005, FIN-BLE-006), détenus par messieurs Lucien Brunet, Richard Charbonneau, Bertrand Bérubé, Maurice Lamoureux, Sylvain Larente et Éric Legault, sous la gouverne du responsable magasin.

Création d'un poste syndiqué col blanc :

- Secrétaire I, classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de la Division de l'approvisionnement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du Service des finances du Module de l'administration et des finances ainsi que la politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-13310-115 – Service des finances – Réguliers – Cadres et 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 11 février 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-184*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste d'agent de communication a été approuvé au budget 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la modification suivante à la structure organisationnelle du Service des communications :

Création d'un poste syndiqué col blanc :

- Agent de communication, classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne de la directrice du Service des communications.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des communications.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 février 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif